

Séminaire « Soutenabilités »

Séance 1 « Concepts et terrains »

Note de synthèse

Pour répondre au constat de leurs « insoutenabilités », le changement et la réorganisation des modes de production, de consommation et d'échange appelle de nouvelles manières d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques publiques. De quels concepts disposent aujourd'hui ces politiques pour appréhender la réalité et pour orienter stratégiquement sur le terrain les transformations de la société ?

1. Avoir l'humilité de prendre acte de la « démesure » des enjeux pour porter l'ambition d'une transformation radicale : que doit-on collectivement affronter ? Que voulons-nous transformer ?

Les enjeux sont systémiques. Ils traversent toutes les échelles du local au planétaire. Ils concernent tous les secteurs d'activité. « Ceci n'est pas une crise », que le système socio-économique et politique existant pourrait à terme surmonter sans se remettre fondamentalement en question. Ce que le changement climatique, l'érosion accélérée de la biodiversité, l'épuisement des ressources, l'émergence de nouveaux risques sanitaires, rend « insoutenable » est la façon dont, systématiquement, nos sociétés modernes et globalisées organisent leurs relations aux milieux vivants dont elles dépendent. La question de l'Anthropocène n'est pas de savoir comment parvenir à gérer des dégradations environnementales pour faire durer le « développement » ou entretenir la « croissance », mais de prendre position face à une bifurcation sans analogue dans l'histoire humaine de l'habitation de la Terre, où ce qui est mis en péril est l'avenir des civilisations et la survie de l'humanité. Cette situation est sans précédent et elle nous engage dès maintenant. La fenêtre d'action dont nos sociétés disposent encore pour prendre l'initiative et déployer de façon délibérée et volontaire les transformations nécessaires est désormais sur le point de se refermer irréversiblement (elle est estimée à moins d'une dizaine d'années par les scientifiques du GIEC). La collision des temporalités planétaire, climatique, biologiques, sociales, historiques, économiques et politiques voue désormais à l'impasse toute solution à court terme qui ne répondrait pas également aux enjeux du long terme.

2. L'ambivalence des concepts utilisés par les politiques publiques souligne le besoin d'élaborer collectivement un « langage commun » pour nommer ce qui est possible

Comment mettre, dès maintenant, à l'agenda des politiques publiques le programme de « décroître volontairement » ? Pour répondre à cette exigence de transformation systémique, les concepts issus du paradigme dominant sont biaisés et les stratégies considérées comme « acceptables » dans ce référentiel se révèlent contre-productives. Ces concepts et stratégies associées ne permettent pas en effet de remettre en question les postulats sur lesquels repose le système socioéconomique dont les contradictions sont justement à l'origine des dommages auxquels ils prétendent remédier.

L'histoire montre comment les concepts de « soutenabilité », de « pollueur-payeur » et de « transition énergétique » ont été paradoxalement mis au service d'une rationalisation, et en fin de compte d'une accélération, de l'exploitation des ressources et de la production industrielle. Ainsi, la « soutenabilité » mise en place dans le cadre de la gestion forestière, dans le contexte des sciences camérales allemandes, a historiquement favorisé l'optimisation de la rentabilité de la propriété forestière aux dépens des usages communs et des classes populaires. Le même phénomène se retrouve, depuis les années 1950, dans l'application du concept de « *maximum sustainable yield* » qui accompagne et légitime, au nom de l'efficience, le développement de la pêche industrielle sur la scène internationale en favorisant une explosion des prises. Ces pratiques, adossées à des modèles écologiques simplifiés, se maintiennent aujourd'hui malgré l'épuisement des stocks. De façon analogue, le principe « pollueur-payeur » mis en place sous Napoléon, en instaurant la réparation des dommages comme mode de règlement des conflits entre environnement et développement économique, constitue une étape déterminante pour garantir administrativement le droit d'exercice des industriels aux dépens des droits à un « environnement sain » que les habitants affectés par les pollutions pouvaient jusqu'alors faire valoir, à titre de voisins, auprès des tribunaux judiciaires, en réclamant l'interdiction des activités concernées. Ce régime des installations classées (1810) destiné à prévenir les nuisances au voisinage a par ailleurs conduit à une relocalisation et une concentration des pollutions dans des zones périphériques où les habitants avaient moins de capacité à se défendre contre les intérêts industriels. Enfin, il est faux de penser que la Révolution industrielle aurait permis une « transition énergétique » du bois au charbon. Il n'y a pas eu, au XIX^e siècle, de transition mais une addition et une augmentation combinée de la consommation des ressources énergétiques. Le discours de la transition s'impose dans les années 1970, en réaction au choc pétrolier, et s'inscrit dans l'horizon du développement de la fusion nucléaire. Face à l'épuisement des ressources, cette idéologie de la substituabilité a favorisé la promotion commerciale des innovations technologiques au détriment des démarches de sobriété ou de décroissance. Or, depuis 1950, parmi les principales matières premières, à part celles dont la toxicité a été démontrée (mercure, amiante, etc.) et qui ont fait l'objet d'interdiction d'usage, on peut constater qu'aucune n'a vu son exploitation diminuer. Au contraire, on observe une intensification dans l'extraction, et malgré l'extension des régulations environnementales internationales dans le domaine climatique et en faveur de la biodiversité, depuis 2002, une accélération exponentielle de l'exploitation des ressources et une augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre issus des énergies fossiles. Le système économique – le marché – n'a jamais spontanément remplacé une ressource par une autre : à aucun moment dans l'histoire, il n'y a eu de transition énergétique. Ce que nous devons mettre en œuvre avec les énergies fossiles, aujourd'hui à leur pic, n'a donc pas de précédent historique.

Cette généalogie critique montre que les concepts utilisés dans les politiques publiques pour penser les enjeux de soutenabilité ne sont pas neutres, ils véhiculent des interprétations du

réel qui impliquent à la fois des choix épistémiques, des positions normatives et des présupposés idéologiques pour construire les problèmes et (pré)définir l'acceptabilité des stratégies envisageables pour y répondre. Elle éclaire l'actualité de nos controverses et de nos polémiques : soutenabilité forte vs soutenabilité faible, efficacité des mesures de compensation écologique, dénonciation de la mise sur un même plan des dimensions écologiques, sociales et économiques du développement durable, monétisation des actifs naturels, adaptation vs transformation... Si la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui n'a pas de précédent, les concepts sur lesquels nous nous appuyons pour l'appréhender sont en revanche chargés d'une longue histoire. Or ce « passif » des concepts semble surtout témoigner de leur capacité à renforcer la domination des intérêts industriels et des logiques de croissance économique.

Pour surmonter la défiance que suscitent sur le terrain ces concepts « truqués » et les controverses techniques qu'ils alimentent, des dispositifs de médiation et de consultation sont nécessaires afin d'en contextualiser la signification en lien direct avec des temporalités et des échelles concrètes exprimant les capacités d'agir des habitants. La remobilisation des imaginaires, pour se réapproprier le champ des possibles, passe ainsi notamment par la co-composition « à mille mains » de récits d'avenir permettant d'explicitier le sens commun de transformations sociales délibérées. D'où l'importance des outils de l'éducation populaire, de l'information du public et de la concertation locale pour rendre accessibles une réelle liberté, une autonomie pour expérimenter dans les territoires. Ce sont ces expériences qui nous apprendrons à concevoir et à nommer ce qui peut constituer une politique post-environnementale, qui a acté l'échec du « développement durable », et qui ne se laisse plus prendre aux technomirages de la « transition »

3. De quels leviers systémiques disposons-nous pour déployer les stratégies de réorientation de nos sociétés ?

Un certain nombre de constats sont partagés :

- **L'insuffisance des stratégies fondées sur le Marché** : l'histoire enseigne qu'il n'y a pas de transformation spontanée du système économique dans son rapport aux ressources. La montée de l'idéologie néolibérale dans les années 1970 s'est nourrie aux États-Unis de la critique de l'interventionnisme des gouvernements sur le marché pétrolier. Pourtant, comme on a pu le constater depuis, la seule augmentation des prix n'a jamais suffi pour réguler l'extraction et la consommation de pétrole. Dans l'exploitation des ressources, la rationalité économique (qui repose sur les analyses coûts-avantages et les taux d'actualisation) n'encourage pas la « substitution », elle favorise au contraire l'additivité dans une dynamique de croissance. L'échec du paradigme du « développement durable » qui subordonne les mesures pouvant être prises dans le domaine social ou en faveur de l'environnement à leur acceptabilité économique manifeste également les limites des approches fondées sur l'internalisation des coûts.

- **Les limites de la puissance des États** : comment déverrouiller, avant qu'ils ne s'effondrent, les dispositifs sociotechniques insoutenables dont nos sociétés et nos économies sont prisonnières ? Les États ont la capacité d'interdire ou de rationner effectivement l'utilisation des ressources et de réguler les flux de matières liés au commerce. Ils peuvent piloter à l'échelle intersectorielle une réorganisation de la production et la recomposition du mix énergétique. Mais cet effort de régulation devrait être mis en œuvre de façon coordonnée à l'échelle internationale, dans des cadres comme l'OMC qui idéologiquement ne s'y prêtent pas. Il s'agirait en effet désormais de demander aux États, non plus de soutenir

et de faciliter la croissance et le développement, mais à l'inverse, d'accompagner le ralentissement, voire la mise à l'arrêt, de toutes les activités économiques considérées comme facteurs d'« insoutenabilités ». Cette révolution du référentiel global des politiques publiques suppose non seulement un changement profond de doctrine quant au rôle de l'État dans son rapport à l'économie et à la société civile (limitation de la liberté d'entreprendre, dirigisme, etc.), mais également une transformation structurelle des dynamiques technofonctionnalistes d'aménagement du territoire. Par ailleurs, alors que l'Anthropocène manifeste l'intensification de l'interconnectivité de tous les territoires qui composent le Système-Terre, on peut se demander si la logique sécuritaire et nationaliste des États est appropriée pour répondre à des bouleversements physiques et écologiques à l'échelle planétaire. Tout comme l'échec du système westphalien à organiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis plus de trente ans, les réactions de repli non coordonnées (et fort peu solidaires) des États face à la crise actuelle du Covid-19 sont à cet égard révélatrices. Alors que l'accélération du changement climatique démultiplie les risques sanitaires et environnementaux auxquels les États devront faire face dans les prochaines années, on peut craindre qu'ils n'aient pas la capacité de garantir la sécurité et d'assurer la protection de leurs populations contre la survenue des dommages catastrophiques qu'ils se sont, jusqu'à présent, par négligence et imprudence, montrés impuissants à prévenir.

- **Les capacités de résilience des territoires** : la réappropriation des « communs » pour ajuster les besoins aux ressources à juste échelle territoriale motive de très nombreuses initiatives locales ou régionales qui fonctionnent en réseaux pour partager leurs expériences, leurs compétences et leur savoir-faire. Ces inventions issues des mobilisations sociales pour recomposer un monde commun, écologiquement viable, innovent en matière de gouvernance. Elles mettent en œuvre des approches qui cherchent moins à assurer la représentativité de toutes les parties prenantes au sein d'un comité de pilotage de la « transition » qu'à promouvoir l'intelligence collective, l'auto-organisation, l'entraide, la solidarité par l'engagement direct des acteurs territoriaux aux côtés des habitants dans des démarches de « co-responsabilité ». Elles se détournent ainsi des logiques sectorielles qui segmentent l'action publique pour se recentrer sur les besoins fondamentaux (manger, boire, respirer) et valorisent les capacités d'agir des habitants pour favoriser leur engagement délibéré et concerté dans des trajectoires de transformation collective. L'État est appelé à jouer un rôle essentiel pour accompagner, renforcer et pérenniser les dispositifs de médiation territoriale dont dépend le succès de ces démarches. Motivées par le souci de prendre soin de la justice sociale et du bonheur humain, elles rejoignent l'éthique du *care* et les propositions développées notamment par Martha Nussbaum et Amartya Sen dans le cadre de l'approche par les « capacités ». Elles permettent de repenser les enjeux de soutenabilité à partir de la question de l'habiter. En ce sens, elles indiquent l'émergence d'un nouveau paradigme pour faire face aux défis de l'Anthropocène.

4. Comment transformer nos vulnérabilités en ressources ? Vers un nouveau paradigme pour réapprendre à habiter la Terre.

Les catastrophes climatiques, écologiques, sanitaires aux dimensions planétaires auxquelles nos sociétés globalisées sont aujourd'hui appelées à faire face n'ont pas de précédent dans l'histoire humaine. Les catégories à partir desquelles nous nous efforçons de les penser ne sont pas adéquates. Notre modernité nous a appris à considérer les installations et les activités humaines en extériorité par rapport aux ressources naturelles et aux risques issus des aléas d'un environnement dont il faudrait se protéger, que l'on pourrait tenir à distance ou dans lequel nous pourrions déverser sans fin nos « pollutions ». Mais il n'est pas possible de tenir à distance les conséquences de la transformation rapide du Système que les civilisations humaines forment avec la Terre et dont le changement climatique, la disparition massive de la

biodiversité, l'épuisement généralisé des réserves d'eau douce, l'érosion des sols, l'émergence de nouvelles maladies sont les symptômes. Ces risques inédits et systémiques ne viennent pas de l'extérieur. Ils expriment au contraire la fragilité inhérente de nos territoires, dans la mesure où, indépendamment des constructions socio-historiques qu'ils soutiennent, ces derniers demeurent ouverts sur la Terre dont ils font partie. Nous devons donc apprendre à penser les espaces de vie humains – les *coumènes* – à partir de leur vulnérabilité constitutive, c'est-à-dire à partir de leurs interdépendances, et donc « en appartenance » à la Terre. Comme nous y invite Michel Serres dans sa nouvelle préface au *Contrat Naturel*, nous devons donc désormais « ... effacer de nos lois et dispositions le terme d'environnement. Nos Anciens distinguaient, en effet les choses qui dépendent de nous de celles qui n'en dépendent point. Nous apprîmes récemment, au risque de notre survie, que nous dépendons désormais des choses qui dépendent de nous. Autrement dit, le monde, choses et vivants, ne forme pas, comme nous le disons avec arrogance, une circonférence dont nous occuperions le centre, c'est-à-dire le pivot, le pôle d'attraction ou le commandement, mais doit devenir un partenaire avec lequel négocier en permanence... ».

Ce paradigme post-environnemental du « partenariat avec la Terre » remplace l'impératif de prendre soin de la « croissance » économique par celui de prendre soin de celle des milieux vivants dont nous dépendons. Il redonne sens au principe de précaution, car la santé des personnes, la santé sociale et la santé des milieux naturels sont indissociables, elles constituent les conditions de l'exercice de toutes les libertés auxquelles nous tenons. Il est possible, dès maintenant, de requalifier la valeur économique et les mesures de la richesse par des systèmes de comptabilité socio-écologique qui, au lieu d'amplifier et de financer l'entropie, permettent de soutenir équitablement la régénération de la biosphère. Un cadre d'action publique, basé non sur la sécurité mais sur le soin, autorise de fonder la légitimité des stratégies de réorientation des modes de production, de consommation et d'échange sur un projet politique d'autant plus stimulant qu'il repose sur une compréhension de l'engagement appropriée à notre époque, qui puise dans l'expérience de nos limites, de notre vulnérabilité et de notre interdépendance le pouvoir de se sentir responsable d'un monde partagé à l'échelle de la Terre.

Les réseaux sociaux que déploient les technologies numériques permettent déjà potentiellement à tout un chacun de se sentir concerné et co-responsable de ce qui se passe à l'autre bout du monde. Ils permettent d'expérimenter, de façon émancipatrice, une commune « condition terrestre ». Ils traduisent l'interconnectivité des territoires dans l'interconnexion des consciences. L'émergence de ce nouvel « existentialisme » constitue une ressource immatérielle, littéralement une source nouvelle, une capacité de ressourcement, sans précédent dans l'histoire humaine. Il n'est donc pas invraisemblable de concevoir qu'« au risque de notre survie », pour reprendre les mots de Michel Serres, nous puissions nous révéler collectivement capables d'opérer, d'un seul coup et tous ensemble, une salutaire mutation.

Les initiatives conduites par les Nations unies dans le domaine de la jurisprudence de la Terre, la reconnaissance par l'UNESCO des savoirs traditionnels des communautés autochtones pour lutter contre les effets du changement climatique, la recherche de solutions fondées sur la nature ou inspirées du vivant témoignent également de l'émergence d'un nouveau rapport aux ressources. Ces approches symbiotiques et régénératrices ne pensent pas les ressources selon la logique économique de la rareté, comme objet de compétition ou d'exploitation, mais au contraire dans un contexte socio-écologique où la coopération génère de la ressource, c'est-à-dire de l'invention, dans tous les domaines (logement, éducation, mobilité, etc.). Cet art politique de « ressourdre », de se réorienter pour contourner les obstacles et sortir des impasses, ne relève pas de l'innovation technologique, il se déploie plutôt par le développement collectif d'aptitudes à se réapproprier le sens des institutions pour les faire bifurquer, et donc évoluer. Les monnaies complémentaires ou alternatives adossées à la biocapacité des territoires constituent par exemple un potentiel évolutif pour penser des transformations insti-

tutionnelles majeures à toutes les échelles qui permettraient de redéfinir les règles du commerce international, en créant des régimes d'échange spécifiques pour la production et la commercialisation des biens issus de l'agriculture, de la pêche, des forêts et du sous-sol.